

Cahier des charges– Animations diététiques – Année 2023/2024

Contexte

Le Crous de Lyon est l'opérateur de l'Etat en matière de vie étudiante sur l'Académie de Lyon (Lyon, Saint Etienne, Roanne et Bourg-en-Bresse). A travers sa mission vie de campus, l'institution tient à sensibiliser les étudiants à une alimentation équilibrée et de qualité.

Depuis plusieurs années, le Crous de Lyon s'est engagé dans la mise en place d'animations diététiques au sein des 12 restaurants universitaires et ses 21 cafétérias, situés à dans l'académie (Lyon, Saint-Etienne et Roanne). Celles-ci sont réalisées chaque année sous forme de stands, par des diététiciens et diététiciennes qui délivrent des conseils alimentaires aux étudiants venus se restaurer sur place, en s'appuyant sur des dégustations.

Les objectifs généraux de ces animations sont les suivants :

- Sensibiliser, informer, prévenir
- Promouvoir une alimentation équilibrée et responsable auprès des étudiants
- Donner envie d'agir et développer leurs compétences nutritionnelles et culinaires

En effet, le passage à la vie étudiante est souvent signe d'un changement de mode de vie et en particulier d'une indépendance alimentaire. Ce passage est également le moment idéal pour leur délivrer des conseils alimentaires dont ils pourront faire de bonnes habitudes pour la suite de leur vie. Ils sont souvent très pris par leur quotidien mais dans une dynamique d'apprentissage. Il est donc demandé de proposer des stands interactifs et ludiques.

Le Crous de Lyon finance, via le fonds **CVEC**, ces interventions. Ainsi, elles seront entièrement gratuites pour les étudiants.

Pour l'année universitaire 2023/2024, cette programmation se déroulera au travers de 3 animations réalisées dans l'enceinte des établissements Crous de Lyon et dans certains restaurants agréés de l'académie (restaurants dans lesquels les étudiants ont accès à un repas complet au tarif social Crous).

A travers cet appel à candidatures, nous recherchons des diététiciens et diététiciennes qui pourront assurer ces animations.

Les thématiques sont les suivantes :

- Animation 1 : L'alimentation équilibrée dès la rentrée

Objet : animation au sein des **cafétérias universitaires et des restaurants agréés de l'académie** avec un stand interactif et dégustation gratuite

Objectifs :

- Sensibiliser et informer les étudiants à l'alimentation équilibrée
- Donner envie d'agir en proposant une recette en dégustation gratuite, que l'étudiant peut facilement reproduire chez lui

Période : De septembre à novembre 2023

Horaires : 11h30 à 13h30

Dégustation : préparée par le diététicien ou la diététicienne

Attentes vis-à-vis du prestataire : proposer une animation qui rend le stand interactif, afin d'attirer les étudiants

- Animation 2 : L'alimentation végétarienne

Objet : animation au sein des **restaurants universitaires** avec un stand interactif et dégustation gratuite



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Objectifs :

- Sensibiliser et informer les étudiants sur les apports nutritionnels pour une alimentation végétarienne réussie
- Sensibiliser et informer les étudiants sur les conséquences environnementales et nutritionnelles d'une alimentation végétarienne
- Donner envie d'agir en proposant une recette en dégustation gratuite, que l'étudiant peut facilement reproduire chez lui

Période : De septembre à novembre 2023

Horaires : 11h30 à 13h30

Dégustation : préparée par le diététicien ou la diététicienne

Attentes vis-à-vis du prestataire : proposer une animation qui rend le stand interactif, afin d'attirer les étudiants

- **Animation 3 : Alimentation et sport, lutte contre la sédentarité, en lien avec les JO de Paris 2024**

Objet : animation au sein des **cafétérias universitaires et des restaurants agréés de l'académie** avec un stand interactif et dégustation gratuite

Objectifs :

- Informer les étudiants sur les bénéfices d'une alimentation équilibrée dans la pratique sportive
- Sensibiliser les étudiants au type d'alimentation à adopter avant / pendant / après un effort sportif
- Donner envie d'agir en proposant une recette en dégustation gratuite, que l'étudiant peut facilement reproduire chez lui

Période : De février à mars 2024

Horaires : 11h30 à 13h30

Dégustation : préparée par le diététicien ou la diététicienne

Attentes vis-à-vis du prestataire : proposer une animation ou un équipement qui permettra de mettre en mouvement les étudiants

Pour chacune de ces 3 animations, il sera demandé au prestataire de distribuer [des calendriers de recettes spéciales étudiants](#) créés par le Crous de Lyon.

En amont des animations, il sera également demandé au prestataire de rédiger 10 questions et les 10 réponses associées, permettant au Crous de Lyon de constituer un quiz en ligne pour chaque thématique. Les réponses devront permettre aux étudiants d'accéder à du contenu utile et ludique, qui permettra de conscientiser leurs apprentissages.

Nombre d'interventions :

- **Animation 1 :**

Secteur Lyon : 18

Secteur Saint-Etienne : 3

Secteur Roanne : 2

Total : 23

- **Animation 2 :**

Secteur Lyon : 10

Secteur Saint-Etienne : 2

Total : 12

- **Animation 3 :**

Secteur Lyon : 18

Secteur Saint-Etienne : 4

Secteur Roanne : 1

Secteur Bourg-en-Bresse et Bellignat : 2

Total : 25

Les modalités d'interventions sont les suivantes :

- Une réunion de cadrage aura lieu en amont au Crous de Lyon pour présenter la structure, organiser les animations et choisir la recette de dégustation. Cette réunion aura lieu fin juin dans les locaux du Crous de Lyon.
- Le planning avec les dates définitives sera défini à la suite de cette réunion.
- Les animations doivent impérativement démarrer en début de service, soit à 11h30 et se terminer à 13h30.
- Une personne du restaurant sera présente pour accueillir le prestataire.
- Le mobilier nécessaire au bon fonctionnement des animations sera mis en place par les équipes : une grande table, une chaise, situées avant ou après la zone de service. Pour ce qui concerne l'animation 3, une place sera prévue pour mettre en place l'équipement proposé.
- Sur place, le prestataire aura pour mission non seulement d'informer les étudiants, mais il représentera également aux yeux de ceux-ci l'institution Crous. C'est la raison pour laquelle il sera demandé au prestataire de bien connaître l'établissement, son offre et de le valoriser auprès des étudiants.
- Un bilan quantitatif et qualitatif sera demandé à l'issue de chacun des cycles d'animation. Deux modèles seront transmis au prestataire. Il devra comprendre : le nombre de passages d'étudiants et le nombre de calendriers recettes distribués, votre ressenti global sur l'animation, les retours des étudiants, les questions les plus fréquemment posées, les difficultés rencontrées et les points d'amélioration. Le Crous de Lyon le complètera avec le nombre de connexions aux quiz en ligne et une note de satisfaction de l'animation, évaluée par les étudiants au moment de leur connexion au quiz.
- Le service communication fournira au prestataire un kit de communication à installer sur les sites.
- Il sera proposé aux services de santé universitaire, lorsque ces fonctions existent dans l'établissement, d'être présents aux côtés du prestataire, afin de présenter les services de santé de l'établissement concerné.
- Les conditions d'annulation sont les suivantes : en cas d'annulation de la part du Crous de Lyon, avant J-7 la prestation n'est pas due, entre J-7 et J-2 la prestation est payée à hauteur de 50% et entre J-2 et J-J, le Crous de Lyon s'engage à payer la totalité de la prestation. En cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènements imprévisibles, irrésistibles, insurmontables et extérieurs à la volonté du Crous, aucune indemnité ne sera due. En cas d'annulation de la part du prestataire, la prestation n'est pas due, quel que soit le délai du signalement.

Calendrier de travail :

- 15 juin à 12h : date limite pour répondre à l'appel à candidatures.
- 16 juin : sélection des prestataires retenus.
- Fin juin : une rencontre avec les prestataires sera programmée dans le but de présenter l'offre Crous, le fonctionnement des services et les recettes prévues. Il est demandé au prestataire d'être disponible sur ce créneau.
- A la suite de la réunion : définition du calendrier d'interventions sur l'ensemble de l'année 2023/2024 avec la répartition sur les restaurants, cafétérias et restaurants agréés.
- Début juillet : les quizz des animations doivent être finalisés.
- Début septembre : début du premier cycle d'animations.

La sélection des prestataires :

Le diététicien ou la diététicienne peut choisir un ou plusieurs thèmes d'animations.

La sélection se fera sur les critères suivants :

- Prix : 60%
- Pertinence par rapport à la demande et au public : 40%

La sélection aura lieu le 16 juin.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Une convention sera signée avec les prestataires retenus.

Tarifs :

- Le choix des prestataires retenus se fera sur la base d'un tarif horaire inférieur ou égal à 60 € TTC.
- Le temps et les frais de déplacement peuvent être prévus dans le devis.
Pour un aller/retour : Roanne comptera pour 200 km et 2h de trajet, Saint-Etienne pour 130 km et 2 heures de trajet, Bourg-en Bresse pour 160 km et 2h de trajet.
- Le temps de réalisation des quiz et de rédaction du bilan peuvent également être chiffrés.

Mode d'emploi pour répondre à l'appel à candidatures :

Pour participer aux animations diététiques, vous pouvez remplir le dossier de candidature en choisissant le ou les thème(s) d'animation que vous souhaitez réaliser (vous pouvez en choisir 1, 2 ou 3, en respectant les périodes d'animation prévues par le Crous de Lyon) et le renvoyer à Julie.GUAZZINI@crous-lyon.fr avant le 15 juin à 12h.

Pour toute question, vous pouvez contacter Julie GUAZZINI, chargée de mission alimentation durable au Crous de Lyon, par mail : Julie.GUAZZINI@crous-lyon.fr